

**RECOMMANDATIONS DE
L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES
POUR PROPULSER ET SOUTENIR
LE SECTEUR DU LIVRE ET DE L'ÉDITION**

Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026

Présentation de l'Association nationale des éditeurs de livres

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) regroupe la grande majorité des maisons d'édition québécoises et franco-canadiennes. Sa mission est de représenter et soutenir ses membres afin de favoriser la santé de l'édition québécoise et franco-canadienne ainsi que le rayonnement du livre et des créateur·trice·s à l'échelle nationale et internationale.

Les maisons d'édition membres de l'ANEL publient divers types de livres, des romans aux cahiers scolaires en passant par des essais, des pièces de théâtre, des bandes dessinées, des livres pratiques, des albums jeunesse, etc.

Les actions de l'ANEL s'articulent autour des pôles suivants : la représentation des éditeur·rice·s auprès des pouvoirs publics et d'autres intervenant·e·s du milieu du livre, les activités nationales de promotion du livre et de la lecture, la négociation d'ententes collectives, l'information et la formation professionnelle. L'ANEL, par l'entremise de son comité Québec Édition, soutient aussi l'exportation du livre québécois en organisant des kiosques collectifs lors des principaux salons et foires du livre à l'étranger, des missions exploratoires et des programmes d'accueil.

L'ANEL prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme outil d'apprentissage. Elle adhère aux principes d'inclusion et d'équité. Elle établit entre ses membres des rapports de confraternité et elle entretient avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre des liens de coopération et de collaboration.

À l'occasion des consultations prébudgétaires 2025, l'ANEL présente un **mémoire auprès du ministère des Finances afin que le gouvernement du Québec assure au secteur de l'édition de livres un financement juste et pérenne – par le biais de la SODEC et de mesures fiscales – et qu'il fasse de la lecture une priorité de société, en réalisant l'année de la lecture et du livre.**

Sommaire des recommandations

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) transmet des recommandations au gouvernement du Québec afin qu'il soutienne et propulse le secteur du livre et de l'édition.

L'ANEL recommande de :

1. **Reconduire la bonification de la SODEC** inscrite au *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* et **hausser de manière pérenne le soutien à l'édition de livres, en doublant l'enveloppe de la SODEC dédiée au secteur.**
2. **Bonifier cinq critères du crédit d'impôt pour l'édition de livres, soit :**
 - 2.1. Admettre les réimpressions en tout temps,
 - 2.2. Hausser les crédits d'impôt à l'égard des dépenses attribuables à l'impression de livres,
 - 2.3. Admettre les livres numériques en tout temps,
 - 2.4. Rendre admissibles les cahiers d'exercices scolaires et parascolaires,
 - 2.5. Rendre admissibles les livres audio.
3. **Faire de la lecture une priorité de société en réalisant l'Année de la lecture et du livre.**

En haussant l'appui aux maisons d'édition par l'entremise des programmes de la SODEC et en bonifiant le crédit d'impôt pour l'édition de livres, le gouvernement du Québec s'assurerait de soutenir une riche production littéraire, d'accroître la compétitivité des maisons d'édition, de stimuler l'économie québécoise, de favoriser la main-d'œuvre locale, tout en contribuant à ce que l'argent ruisselle jusqu'aux créateur-riche-s.

Le dynamisme du secteur du livre au Québec

Les maisons d'édition québécoises publient chaque année quelque 6000 livres en format imprimé et 2000 livres numériques¹, une production qui émane principalement des 177 entreprises agréées auprès du ministère de la Culture et des Communications². En 2022, les **ventes de livres neufs totalisaient 677,8 M\$**, en hausse de 4,1 % par rapport à 2021, selon l'Institut de la statistique du Québec³.

En 2022, les recettes de ventes de livres au Québec étaient plus de six fois supérieures à celles de la vente de billets de cinéma et de ciné-parcs, et près de deux fois plus importantes que les recettes de billetterie des arts de la scène.

En 2023, selon le Bilan Gaspard du marché du livre au Québec, réalisé par la Banque de titres en langue française (BTLF)⁴, le **marché québécois du livre a connu une hausse de 2,3 % de ses recettes en librairie**. L'augmentation des ventes en dollars canadiens est toutefois l'effet de l'inflation sur le prix des livres, puisque le volume d'exemplaires vendus est en léger repli de -0,8 %. La littérature sentimentale (+53,3 %), les biographies (+11,9 %), la bande dessinée (+4,9 %) et le livre jeunesse (+3,5 %), sont parmi les catégories les plus en hausse.

Toujours selon le Bilan Gaspard, en 2023, la part de marché du livre québécois s'élève à 52,3 %. Des **œuvres d'ici se situaient au sommet des palmarès** : les romans de Michel Jean (Libre Expression), de Kevin Lambert (Héliotrope), de Caroline Dawson (Remue-ménage), d'Éric Chacour (Alto), de Louise Tremblay-D'Essiambre (Saint-Jean), comme les bandes dessinées de Michel Rabagliati (La Pastèque) et d'Alex A. (Presses Aventure).

Si la pandémie de Covid-19 a contribué à accroître l'intérêt des Québécois-e-s pour l'achat local et la consommation de livres d'ici, les acteurs de l'écosystème du livre se sont aussi mobilisés ces dernières années. Avec l'appui du gouvernement du Québec, ils ont réalisé la campagne promotionnelle « **Je lis québécois** » et, depuis 2013, ils soulignent annuellement la journée du « **12 août, j'achète un livre québécois** », une initiative de deux auteur·rice·s d'ici qui obtient un succès sans équivoque. En 2024, le livre québécois a également brillé à l'international alors que le Québec était **l'invité d'honneur du Festival du livre de Paris**, un événement majeur qui a été largement couvert par les médias.

¹ BAnQ (2023). « [Statistiques de l'édition au Québec en 2021](#) », p. 14.

² Gouvernement du Québec (2024). « [Trouver un éditeur agréé](#) ». [Mise à jour : 14 mars 2024]

³ Institut de la statistique du Québec (2024). « [Faits saillants annuels sur les ventes de livres](#) ».

⁴ BTLF (2024). « Bilan Gaspard du marché du livre au Québec 2023 » (pdf).

Les enjeux et défis de l'édition québécoise

Malgré le dynamisme du secteur du livre québécois et son rayonnement ici comme à l'international, les maisons d'édition sont confrontées à des défis d'envergure : stagnation du financement public, inflation, **hausse majeure des frais d'expédition et d'impression (+30 % au cours des quatre dernières années)**, concurrence pour les temps de presse chez les imprimeurs québécois, etc. Sans oublier que les maisons d'édition québécoises sont surtout de petites entreprises ne pouvant souvent offrir que de modestes salaires. Les **conditions socioéconomiques des professionnel·le·s de l'édition sont précaires**, les emplois à temps partiel et les postes de pigistes sont nombreux.

L'appui du gouvernement québécois aux entreprises éditoriales permet au livre québécois d'être vendu, sur son propre marché, moins cher que les livres étrangers et distribués ici. Cependant, **l'inflation a contraint bon nombre d'éditeur·trice·s d'ici de hausser le prix de vente des livres** afin de viser une certaine rentabilité. Il en résulte que la différence de prix par rapport aux œuvres importées s'amointrit, mettant en péril l'avantage concurrentiel du livre d'ici. Sur la scène internationale, c'est l'inverse : le livre québécois est marqué par un prix de vente élevé, souvent peu concurrentiel.

Les éditeur·trice·s veillent néanmoins à ne pas trop augmenter le prix des livres afin qu'ils demeurent accessibles pour les lecteur·rice·s. Ils doivent ainsi investir davantage dans chaque projet, voyant leurs bénéfices se réduire de plus en plus. Soulignons que **les entreprises éditoriales n'arrivent que très rarement à atteindre la rentabilité sur un premier tirage et à amortir les coûts fixes**.

Quant aux nouveaux formats de livres (numérique accessible, audio, enrichi), ils se traduisent par un surcroît de travail et d'investissements nullement compensés par une augmentation conséquente des revenus. Les éditeur·rice·s doivent également développer de **nouvelles compétences pour accroître la découvrabilité des livres dans l'environnement numérique, où se déploient de grands joueurs internationaux**.

Tous ces enjeux exercent des pressions sans précédent sur les ressources des entreprises et peuvent, à terme, avoir des répercussions sur la bibliodiversité : les éditeur·trice·s refusent parfois des projets de livre dont la production s'avère trop complexe, trop imprévisible ou coûteuse.

Ce contexte représente une occasion à saisir pour le gouvernement du Québec. En haussant le financement de la SODEC et en bonifiant le crédit d'impôt, il permettra aux maisons d'édition de rester compétitives et au secteur du livre québécois de maintenir et accroître son dynamisme.

Recommandation 1 : Reconduire la bonification de la SODEC inscrite au *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* et hausser de manière pérenne le soutien à l'édition de livres

L'ANEL recommande au gouvernement du Québec de **reconduire** la bonification des aides de la SODEC inscrite ***Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel*** (ci-après « Plan ») et d'**hausser de manière pérenne le soutien à l'édition de livres**.

Lancé par le ministère de la Culture et des Communications en 2022, le Plan de 225,8 M\$ sur trois ans a permis de bonifier de 2 M\$ l'enveloppe du programme d'aide au secteur du livre et de l'édition de la SODEC⁵. La bonification a d'ailleurs permis à la SODEC d'hausser le plafond d'aide admissible du volet 1 (aide aux éditeurs) de 125 000 \$ à 200 000 \$, lors de la récente révision du programme.

Alors qu'en 2019-2020, la somme des aides allouées aux maisons d'édition québécoises bénéficiaires du volet 1 était de 3 001 510 \$, elle était de 5 293 000 \$ en 2023-2024. Au total, 102 maisons d'édition ont reçu moyenne 51 896 \$ chacune⁶. La répartition des aides a été la suivante :

- 46 éditeur·rice·s ont obtenu une aide de moins de 40 000 \$,
- 28 éditeur·rice·s une aide entre 40 001 \$ et 80 000 \$,
- 18 éditeur·rice·s entre 80 001 \$ et 120 000 \$,
- 7 éditeur·rice·s entre 120 001 \$ et 140 261 \$,
- aucun·e n'a toutefois atteint le plafond admissible de 200 000 \$.

Ces subventions appuient la capacité des maisons d'édition à publier une variété de livres d'auteur·rice·s québécois·e·s, contribuent à la pérennité des entreprises, stimulent les investissements en promotion et commercialisation, et soutiennent la réalisation d'activités dans toutes les régions du Québec, notamment dans les salons du livre.

Face aux enjeux actuels du secteur et aux pressions exercées par l'inflation, la reconduction de la bonification de 2 M\$ du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel est essentielle au maintien de l'équilibre financier des maisons d'édition québécoises et à leur pérennité.

⁵ Gouv. du Québec (2022). [*Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel*](#), p. 4.

⁶ SODEC (2023). [*Rapport annuel de gestion 2022-2023. En action*](#), p. 23 et 76.

Le rapport annuel de gestion de la SODEC, permet de constater que, parmi les interventions financières de la SODEC selon la nature des activités et les domaines, 6 314 648 \$ ont été alloués aux programmes généraux du secteur Livre et édition. Cela correspond à un très faible pourcentage de l'enveloppe globale des programmes généraux, tous domaines confondus⁷. Le tableau de la page 72 illustre ces données :

**Répartition de l'ensemble des interventions financières de la SODEC
selon la nature des activités et des domaines**

DOMAINE	PROGRAMMES D'AIDE		FINANCEMENT		MESURES FISCALES
	Programmes généraux (\$)	Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (\$)	Financement des entreprises (\$)	Financement intérimaire (\$)	Décisions préalables : montant pressenti du crédit d'impôt (\$)
Arts d'interprétation	-	-	1 689 500	-	-
Audiovisuel	88 264 824	4 280 651	17 025 500	2 254 920	152 068 575
Doublage	-	-	-	-	5 811 145
Enregistrements sonores	-	-	-	-	2 058 875
Production d'événements	-	-	1 800 000	-	6 738 850
Livre et édition	6 314 648	1 489 979	240 000	97 831	14 455 682
Métiers d'art et marché de l'art	1 647 300	1 134 069	150 000	-	-
Multidomains	19 368 746	-	-	-	-
Multimédia	-	-	2 000 000	-	-
Musique et spectacle	15 825 583	4 258 348	8 825 000	-	-
Production de spectacles musicaux et variétés	-	-	-	1 934 567	21 296 659
Services de production cinématographique et télévisuelle	-	-	-	-	456 020 625
TOTAL	131 421 101	11 163 047	31 730 000	4 287 318	658 450 411

Afin de soutenir les maisons d'édition à la hauteur de leurs besoins, les propulser et leur permettre d'atteindre le plafond de 200 000 \$, l'enveloppe du volet 1 (aide aux éditeurs) de la SODEC devrait s'élever à plus de 10 000 000 \$. L'ANEL recommande donc qu'elle soit doublée.

Une augmentation des aides permettrait aux éditeur·rice·s de maintenir des prix de vente concurrentiels, de continuer de prendre des risques en publiant des auteur·rice·s émergent·e·s et des projets éditoriaux ambitieux, d'ajuster les salaires des employé·e·s afin de répondre aux exigences du marché, de publier de manière plus durable, de freiner la diminution de la faible marge des entreprises, de faire ruisseler davantage d'argent vers les créateur·rice·s et de continuer d'offrir aux lecteur·rice·s une diversité de livres québécois de grande qualité.

⁷ SODEC (2023). *Rapport annuel de gestion 2022-2023. En action*, p. 72.

Recommandation 2 : Bonifier cinq critères du crédit d'impôt pour l'édition de livres

Le crédit d'impôt pour l'édition de livres permet aux maisons d'édition de participer au développement de l'économie québécoise en investissant au Québec les frais de préparation et d'impression des ouvrages. Cela se traduit par la participation plus grande d'une main-d'œuvre québécoise, en échange d'une réduction des coûts de fabrication pour l'éditeur-riche. L'ANEL recommande de bonifier cinq critères pour rendre la mesure fiscale plus adaptée aux besoins actuels des maisons d'édition.

CRITÈRE 1 : ADMETTRE LES RÉIMPRESSIONS EN TOUT TEMPS

L'ANEL recommande de rendre les réimpressions admissibles au crédit d'impôt en tout temps, pour offrir aux œuvres une plus longue durée de vie, favoriser la réimpression de petits tirages et permettre aux éditeur-riche-s de saisir des occasions de développement. Selon les critères actuels, seules les réimpressions d'un ouvrage paru dans les 36 derniers mois sont admissibles au crédit d'impôt. L'ANEL estime que cette durée est arbitraire, sans fondement économique et beaucoup trop courte.

Les réimpressions font partie de la stratégie des éditeur-riche-s et sont même essentielles à la survie d'une maison d'édition au Québec. Elles sont motivées par une diversité de situations : une prescription populaire ou scolaire; une adaptation filmique ou télévisuelle d'une œuvre qui la fait redécouvrir aux lecteur-riche-s; la sortie d'un nouveau livre d'un-e auteur-riche qui peut inciter le lectorat à plonger dans des titres parus quelques années auparavant; un sujet qui revient d'actualité; etc. Certains titres deviennent avec les années des incontournables, des références ou des livres de fond, et ils seront réimprimés plusieurs fois sur une longue période.

À la suite d'un sondage réalisé auprès des maisons d'édition, **l'ANEL évalue qu'environ 1400 titres de plus seraient admissibles au crédit d'impôt, chaque année, si la mesure fiscale n'imposait pas de limite de 36 mois** pour les réimpressions. Alors que le tirage moyen d'une telle réimpression est d'environ 1200 exemplaires et que le coût unitaire d'un exemplaire est évalué, en moyenne, à 4 \$, on évalue les dépenses totales pour les maisons d'édition à environ 6,72 M\$ par année.

En somme, admettre les réimpressions en tout temps pourrait représenter, pour le gouvernement du Québec, un versement d'environ 2,35 M\$ (pour un crédit d'impôt fixé à 35 %). Cette mesure permettrait de préserver le patrimoine littéraire et de soutenir la pérennité de la culture québécoise.

CRITÈRE 2 : BONIFIER LES CRÉDITS D'IMPÔT À L'ÉGARD DES DÉPENSES ATTRIBUABLES À L'IMPRESSION DE LIVRES

L'ANEL recommande de fixer à 50 % le crédit à l'égard des frais d'impression admissibles (actuellement à 35 %), en plus de hausser à 50 % également le plafond de main-d'œuvre admissible pour les frais d'impression (actuellement à 33,3 %). Aussi, dans une optique de développement durable et de reconnaissance des pratiques écoresponsables des éditeur·rice·s, l'ANEL recommande de bonifier ce crédit pour l'impression de livres sur papier recyclé.

Une bonification pour l'impression encouragerait davantage d'éditeur·rice·s à imprimer au Québec plutôt qu'à l'étranger. Actuellement, malgré la hausse des frais d'impression à l'étranger, du coût du papier et du transport, il demeure plus avantageux pour les maisons d'édition d'imprimer des livres illustrés à l'étranger plutôt qu'au Québec.

Le Québec doit mettre en place de véritables incitatifs pour que les éditeur·rice·s québécois·e·s impriment davantage au Québec. Comme les frais d'impression des livres sont aujourd'hui plus élevés, une bonification du crédit d'impôt viendrait réduire le fardeau des éditeur·rice·s et leur permettre de maintenir des prix de vente compétitifs pour les livres produits localement en plus de favoriser à moyen terme la croissance de la production.

Alors que le contexte politique actuel pourrait ralentir l'impression de livres des États-Unis chez les imprimeurs basés au Québec, le gouvernement du Québec a l'occasion d'inciter les entreprises québécoises à imprimer ici, de manière à encourager l'économie et la main-d'œuvre locales.

CRITÈRE 3 : ADMETTRE LES LIVRES NUMÉRIQUES EN TOUT TEMPS

L'ANEL recommande de rendre admissibles les frais de production de livres numériques en tout temps. Actuellement, la version numérique d'un livre n'est admissible au crédit d'impôt que si la maison d'édition la présente dans la même demande que sa version imprimée.

Avec l'émergence des formats numériques accessibles (comme le EPUB 3), qui présentent des fonctionnalités avantageuses, voire nécessaires, pour les lecteur·rice·s ayant des déficiences perceptuelles de lecture, les maisons d'édition québécoises s'activent à produire leurs nouveautés dans ces formats, mais également à convertir leurs livres de fond. L'Union européenne a par ailleurs adopté une directive selon laquelle les livres vendus sur le territoire européen devront obligatoirement être disponibles en format accessible, et ce, dès juin 2025. Il s'agit donc d'une nouvelle exigence pour les maisons d'édition québécoises qui exportent leurs livres en Europe. Elles devront remplir les critères d'accessibilité, sous peine de recevoir une amende⁸.

Bien qu'il n'existe pas de directive québécoise ou canadienne sur l'accessibilité, les éditeur·rice·s de livres privilégient de plus en plus les formats numériques présentant plusieurs fonctionnalités (comme la synthèse vocale) pour répondre aux besoins d'un plus large spectre de lecteur·rice·s. Bien entendu, la conversion en format accessible est plus coûteuse et c'est pourquoi une admissibilité au crédit d'impôt sera bénéfique afin d'encourager la bibliodiversité pour tous et toutes.

À la suite d'un sondage réalisé auprès des maisons d'édition, l'ANEL évalue que si les livres numériques étaient admissibles en tout temps, ce sont environ 625 titres numériques de plus par année que soumettraient les entreprises éditoriales. Les frais de conversion étant estimés en moyenne à 400 \$ par titre, cela représente pour les maisons d'édition environ 250 000 \$ de dépenses – principalement pour des experts externes.

Admettre au crédit d'impôt les livres numériques en tout temps pourrait ne représenter qu'un investissement de 35 000 \$ par année au gouvernement du Québec, qui s'engagerait à rendre la lecture accessible à une population aux prises avec des déficiences perceptuelles.

⁸ Mélissa Haquenne (2023). « [Pour s'engager ensemble vers la découvrabilité du livre numérique accessible](#) », *Collections. La revue du livre d'ici*, volume 10, numéro spécial, 2023, p. 5. [aussi en ligne]

CRITÈRE 4 : RENDRE ADMISSIBLES LES CAHIERS D'EXERCICES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

L'ANEL revendique depuis plusieurs années un élargissement du crédit d'impôt afin de **rendre admissibles les cahiers d'exercices scolaires et parascolaires**.

Ces livres présentent un riche contenu pédagogique, ils sont conformes aux programmes prescrits par le ministère de l'Éducation du Québec et ils participent plus que jamais au développement des connaissances et des compétences scolaires chez les élèves de tous les niveaux. Il est par ailleurs étonnant que ces cahiers ne soient pas déjà admissibles, considérant que les guides de l'enseignant et les corrigés des cahiers le sont.

En période de fermeture des écoles – la pandémie de Covid-19 ou la grève des enseignants sont des exemples récents –, plusieurs parents se tournent vers les cahiers d'exercices parascolaires édités par les maisons d'édition québécoises pour offrir un soutien à leurs enfants.

Ces livres sont présentement jugés inadmissibles pour la simple raison qu'ils sont dits « périssables » puisqu'on écrit en leurs pages. Pourtant leur contenu reprend celui de plusieurs manuels ou guides de l'enseignant-e qui, eux, sont admissibles au programme. Le travail éditorial qu'exige l'édition de ces ouvrages est de la même rigueur, avec entre autres des révisions pédagogiques.

Plus encore, alors que la réforme de plusieurs programmes d'enseignement remonte à 1999, les cahiers d'exercices scolaires et parascolaires ont la cote auprès des enseignant-e-s, car ils offrent des contenus plus régulièrement mis à jour que les manuels originaux, qui datent un peu.

En admettant les cahiers scolaires, qu'il faut distinguer des cahiers d'activités (bricolage, dessins, etc.), le gouvernement du Québec reconnaîtrait que ces livres répondent aux programmes du ministère de l'Éducation et proposent des exercices pédagogiques complémentaires aux manuels scolaires.

CRITÈRE 5 : RENDRE ADMISSIBLES LES LIVRES AUDIO

L'ANEL recommande de rendre admissibles au crédit d'impôt les livres audio. Coûteux à produire, les livres audio représentent un marché en émergence. Le gouvernement soutiendrait ainsi l'innovation dans le secteur du livre et le développement d'une offre québécoise.

Même si le marché demeure modeste, les ventes de livres audio au Québec ont nettement augmenté dans les dernières années. Selon les chiffres de l'entreprise De Marque, le Québec a vu ses ventes de livres audio croître de 272 % de 2010 à 2020. La croissance a ralenti ces dernières années, mais elle se poursuit, car les ventes ont été en progression de 18 % de 2021 à 2024.

Le marché québécois du livre audio est toutefois encore loin d'être aussi bien implanté que celui de pays anglophones comme les États-Unis et la Grande-Bretagne. L'Audio Publishers Association (APA), basée aux États-Unis, indiquait que les revenus des éditeur·rice·s américain·e·s de livres audio s'élevaient à 1,8 milliard de dollars américains en 2023.

D'ici à ce que le marché québécois du livre audio atteigne une certaine maturité, la réalisation des formats audio coûte très cher (entre 6000 \$ et 12 000 \$), notamment en termes de main-d'œuvre. Les ventes restent encore bien modestes et la rentabilité n'est souvent pas au rendez-vous. La fin des aides à la production de livres audio accessibles du Patrimoine canadien a grandement ralenti la production de ce format au Québec. Les éditeur·rice·s, dont les investissements audio ne sont pas admissibles au crédit d'impôt, estiment que, dans un proche avenir, les coûts de la production de livres audio dépasseront leurs capacités financières.

Étant donné le vieillissement de la population québécoise et l'intérêt croissant pour les balados, le marché du livre audio présente un grand potentiel. De plus, les livres audio constituent des ressources précieuses pour les jeunes ayant des troubles d'apprentissage ou de lecture, en stimulant la confiance en soi et le développement du vocabulaire ainsi qu'en décomplexant leur rapport aux livres.

Alors que le livre numérique est admissible au crédit d'impôt, le gouvernement devrait admettre le livre audio, qui est aujourd'hui un format incontournable, tant auprès du grand public qu'auprès des bibliothèques. La croissance du marché est freinée au Québec par l'absence de toute aide provinciale, incluant le crédit d'impôt.

Recommandation 3 : Faire de la lecture une priorité de société en réalisant l'Année de la lecture et du livre

En tant que membre de la table de concertation Livres Québec, qui rassemble les principales associations du livre, l'ANEL a salué l'engagement de la Coalition Avenir Québec de faire de la lecture une priorité de société à l'occasion des dernières élections provinciales. En 2024, le ministère de la Culture et des Communications a fait un pas dans la bonne direction en créant le comité des partenaires pour **réaliser l'Année de la lecture et du livre**, afin de participer activement à la promotion de la lecture au Québec.

En consacrant une année entière de financement et de promotion à la lecture, le gouvernement fera non seulement la preuve de sa compréhension du rôle crucial que joue la lecture dans la société, il présentera aussi une volonté claire de renforcer la langue française et la culture québécoise. Une position et des actions qui contribuent à mettre en lumière les inestimables bienfaits de la lecture sur de multiples aspects sociaux et personnels : développement de l'esprit critique, amélioration des compétences linguistiques, élargissement des horizons intellectuels, et bien plus encore.

Les études démontrent qu'une personne sur cinq, au Québec, éprouve des difficultés majeures à comprendre un texte écrit – une donnée alarmante qui ne tend malheureusement pas à s'améliorer. L'importance de la lecture dépasse les domaines de l'éducation et de la culture; elle a des retombées positives en matière d'emploi, de santé, de francisation, d'accueil des nouveaux arrivant-e-s, etc.

Il ne fait aucun doute que l'Année de la lecture et du livre aura un impact durable sur la société, et Livres Québec souhaite fermement la voir se réaliser.

L'ANEL, avec l'appui de tous les partenaires du livre, exhorte le gouvernement à réaliser le projet structurant de l'Année de lecture et du livre en y octroyant un financement d'au moins 10 M\$.

Un tel financement entraînera inévitablement un appel à l'action et enverra un signal fort à toutes les générations sur l'importance de la lecture comme outil de développement personnel, social et professionnel.